

**RAPPORT N° 99/7-45**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**TRAVAUX DE RAVALEMENT DES ECOLES**

**APPROBATION DU PROJET**  
**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**  
**AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

Dans le cadre de la remise à niveau du bâti scolaire, la Ville de Saint-Denis a l'intention d'entreprendre des travaux de ravalement de plusieurs écoles.

Ces travaux consisteront de manière non exhaustive :

- travaux préparatoires ;
- traitement intermédiaire avant peinture ;
- traitement des surfaces métalliques ;
- mise en oeuvre de revêtement étanche ;
- mise en oeuvre de peinture sur façades et menuiseries ;
- remise en état des lieux.

L'opération sera décomposée en sept lots, et le coût estimé est de 10 000 000 F TTC.

**Lot 1 :**

Primaire A. Théâtre, Elémentaire Centrale, Elémentaire Joinville, Maternelle Camélias.

**Lot 2 :**

Maternelle Rivière II, Elémentaire J. Reydelle A+B, Maternelle Ylang Ylang, Elémentaire Ph.Vinson, Maternelle St Bernard, Maternelle Montagne 8ème, Elémentaire Ruisseau Blanc, Primaire les Affouches, Elémentaire St Bernard, Elémentaire Canal Brûlé.

**Lot 3 :**

Maternelle Bouvet, Elémentaire Bouvet A , Elémentaire Bouvet B, Maternelle Vauban I, Primaire Brûlé, Elémentaire Ann. Azéma A et B, Maternelle F. Mollard, Elémentaire Azéma A, Elémentaire Azéma B, Maternelle Chaumière, Elémentaire Chaumière, Maternelle Montgaillard, Elémentaire H. Dunant.

## RAPPORT N° 99/7-45

### Lot 4 :

Maternelle Jacarandas, Elémentaire Bois Noirs, Elémentaire Lilas, Maternelle Tamarins, Elémentaire Tamarins.

### Lot 5 :

Primaire St. François 4, Maternelle St. François 7, Elémentaire St. François 7, Maternelle Bois de Nèfles, Elémentaire Bois de Nèfles, Primaire Piton Bois de Nèfles, Maternelle Bringelliers, Elémentaire Bringelliers, Elémentaire Bancouliers, Maternelle Ann. Tulipiers, Elémentaire Tulipiers, Maternelle Eglantines, Elémentaire Eglantines.

### Lot 6 :

Elémentaire Badamiers, Maternelle D. Legros, Elémentaire D. Legros, Maternelle E. Nonge, Maternelle H. Lebert, Elémentaire H. Lebert, Maternelle M. Debré.

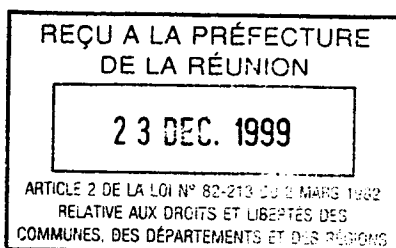
### Lot 7 :

Primaire Prima, Maternelle Aurore, Primaire Bellevue, Elémentaire Bory St Vincent, Primaire G.Canal, Primaire Ph.Commerson, Maternelle Cocotiers, Elémentaire Domenjod, Primaire Quinquina.

Par rapport à ces éléments, je vous demande en conséquence :

- 1) d'adopter la procédure, les caractéristiques du marché comme suit :
  - Procédure d'appel d'offres ouvert (articles 295 et suivant du Code des Marchés Publics).
  - Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 23 Art. 2313 Fonct. 20 du Budget 2000.
- 2) d'approuver ce projet.
- 3) de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un ou plusieurs marché(s) avec le ou les entreprises(s) retenue(s) par la commission d'appel d'offres, ou en cas de résultats infructueux à traiter par marché négocié.
- 4) d'autoriser la signature du marché par moi-même ou par mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**COMMUNE DE SAINT DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DELIBERATION N° 99/7-45  
du Conseil Municipal  
en séance du mardi 14 décembre 1999**

**OBJET**

**TRAVAUX DE RAVALEMENT DES ECOLES**

**APPROBATION DU PROJET  
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/7-45 du Maire ;

Vu le Rapport de Madame Monique ROYE , Conseillère municipale, présenté au nom des Commissions Culture / Animation / Sports / Ecoles et Entreprise municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la procédure et les caractéristiques du marché

**ARTICLE 2**

Approuve le projet pour un coût estimé à 10 000 000 F (crédits prévus au chapitre 23 - Article 2313 - Fonction 20 du budget 2000).

**DELIBERATION N° 99/7-45**

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres, à passer un ou plusieurs marché(s) avec le ou les entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 22 DEC. 1999

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**

